

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES  
N°04-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 27 JANVIER A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 19 janvier 2026

Affichage Mairie : Mercredi 21 janvier 2026

**PRESENTS** : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie M. PERRIER Guy, Mme BARBET Janique, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme TOURNIER Béatrice, Mme EYRIGNOUX Rachel

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, Mme LAPALUD Sylvie excusée donne pouvoir à M. EVAUX Denis, M. DREVET Jean-Nicolas donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

**Avenant n°2 du marché de restauration scolaire :**

Rapporteur : Catherine LAVET

L'avenant du marché de restauration scolaire en cours est prévu jusqu'au 01-03-2026. Compte tenu des travaux de rénovation de l'école qui ont duré plus que prévu et qu'il n'est pas souhaitable de changer de prestataire en cours d'année, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir accepter un 2<sup>ème</sup> avenant de prolongation avec la société RPC jusqu'au 31-08-26 dans les mêmes conditions que précédemment et de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres du 27-01-2026.

A noter que cet avenant a une incidence financière de 55 600 € HT sur un montant total de 333 600 € HT soit 17% d'augmentation.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Madame l'adjointe,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 0

- Décide d'autoriser l'avenant n°2 avec la société RPC concernant le marché de restauration scolaire selon les éléments indiqués ci-dessus.

-Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.**

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,**

**TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,  
Catherine LAVET

Le Maire,  
Alain THIVILLIER

